



« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »

Public concerné

Utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de produits biocides de TP 8, 14, 15, 18, 23 et ceux définis par l'article 13 de la loi du 16 juillet 2013.

Pré-requis : Aucun

Objectifs de la formation

La formation doit amener le stagiaire à développer une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides en vue de l'obtention du certibiocide.

Durée, date(s) et lieu

3 jours consécutifs de 7 heures soit 21 heures de formation au total pour les personnes qui ne sont pas détentrices d'un certificat individuel professionnel phytopharmaceutique énoncé dans l'arrêté du 9 octobre 2013.

1 journée de 7 heures de formation pour les personnes détentrices d'un certificat individuel professionnel phytopharmaceutique énoncé dans l'arrêté du 9 octobre 2013.

La formation a lieu au CFPPA de Grenoble Saint Ismier. Possibilité de déplacement pour un groupe sur demande.

Contenu

Module 1. Réglementation des biocides

- ⊙ Les obligations réglementaires du détenteur du certibiocide
- ⊙ Définition des produits biocides.
- ⊙ Connaissance du cadre réglementaire français et européen.
- ⊙ Cadre d'autorisation d'utilisation des produits.
- ⊙ Transport et stockage des produits biocides

Module 2. Risques des produits biocides pour la santé

- ⊙ Dangers des produits
- ⊙ Situations d'exposition aux dangers
- ⊙ Estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers.
- ⊙ Principales mesures de protection
- ⊙ Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- ⊙ Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- ⊙ Principaux symptômes d'empoisonnement.

Module 3. Les rodenticides

- ⊙ Biologie des rongeurs
- ⊙ Caractéristiques des dégâts occasionnés et évaluation des nuisances
- ⊙ Liste des usages TP14
- ⊙ Toxicologie des produits rodenticides
- ⊙ Techniques de lutte
- ⊙ Stratégies visant à limiter le recours aux produits rodenticides

Module 4. Produits désinfectants

- ⊙ Biologie générale des champignons et bactéries
- ⊙ Diagnostic et évaluation des situations problématiques rencontrées
- ⊙ Liste des usages
- ⊙ Toxicologie des produits désinfectants
- ⊙ Techniques de désinfection
- ⊙ Stratégies visant à limiter le recours aux produits désinfectants

Module 5. Produits insecticides

- ⊙ Biologie générale des insectes
- ⊙ Diagnostic et évaluation des situations problématiques rencontrées
- ⊙ Liste des usages insecticides
- ⊙ Toxicologie des produits insecticides
- ⊙ Techniques de lutte
- ⊙ Stratégies visant à limiter le recours aux produits insecticides

Module 6. Prévention des risques pour l'environnement

- ⊙ Dangerosité des produits biocides pour l'environnement
- ⊙ Principales voies de contamination
- ⊙ Stratégie, pratique, traçabilité de la prévention des risques

Module 7. Gestion des déchets

- ⊙ Gestion des déchets dans l'entreprise et sur site d'intervention.
- ⊙ Gestion des effluents.
- ⊙ Gestion des déchets organiques

Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule en salle. L'intervenant et les équipements professionnels mis à sa disposition doivent permettre de faciliter les transferts en entreprise.

La modules de la formation sont assurés par Eric MASSON (formateur expérimenté), Michaël VIRET (professionnel de terrain).

Suivi et validation

Le CFPPA de Grenoble Saint-Ismier est habilité à dispenser des formations Certibiocide par le Ministère de la transition écologique. Conformément au décret du 9 octobre 2013 complété par l'arrêté du 22 mars 2022, **la vérification de l'acquisition des compétences sera réalisée en s'appuyant sur un test de 30 questions validées par le Ministère en charge de l'environnement. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire. (2h pour les formations d'1 journée et 1 journée pour les formations de 3 jours).**

Les stagiaires doivent émarger sur les feuilles de présence. Un questionnaire de satisfaction est réalisé à chaud à l'issue du stage afin d'en apprécier les résultats. Une attestation sera délivrée à tous les stagiaires qui auront suivi l'intégralité de la formation.

Responsable de la formation :

Nicoletta BELLORA, Chargée d'Ingénierie de formation – CFPPA GRENOBLE SAINT-ISMIER.

Durée

7 ou 21 heures

Dates

Tout au long de l'année

Lieu

CFPPA de SAINT ISMIER ou sur site

Tarifs

Voir grille tarifaire en cours sur le site internet du CFPPA :
www.lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr